

2017

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017



SOMMAIRE	1
PREAMBULE	2
I. LE CONTEXTE NATIONAL	2
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE	2
B. LA LOI DE FINANCES 2017	3
II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE MORNE A L'EAU	4
A. ANALYSE RETROSPECTIVE 2012 – 2016.....	4
a) Section de fonctionnement.....	4
b) Capacité d'investissement.....	7
B. LA STRUCTURE DE LA DETTE	10
III. L'AVENIR A MORNE A L'EAU	12
A. ANALYSE PROSPECTIVE 2017-2020	12
B. LES ORIENTATIONS GENERALES 2017.....	15

PREAMBULE

Depuis la loi n°92-125 « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire a obligation d'organiser dans les conditions prévues dans le règlement intérieur du conseil municipal, un débat « sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune », dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (art. L.2312-1, CGCT). La tenue de ce débat, communément dénommé le débat d'orientation budgétaire (DOB), ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire ayant un rôle informatif, et non décisionnel, à l'adresse des conseillers municipaux.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRé », a voulu renforcer l'information des conseillers municipaux.

Ainsi, dorénavant le DOB ou ROP doit intégrer pour les communes de plus de 10 000 habitants une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il a pour finalité de permettre aux élus de discuter et de réfléchir sur les priorités pour le territoire et ainsi des orientations du budget primitif tout en ayant une connaissance du contexte économique national, des orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de finances 2017, de la situation financière et de la capacité de financement de la ville de Morne-à-l'Eau.

I- LE CONTEXTE NATIONAL

A- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Le Gouvernement a abaissé sa prévision de croissance de l'économie française en 2016 de 1,5% à 1,4%. Néanmoins, l'objectif de réduction du déficit public à 3,3% du Produit Intérieur Brut (PIB) demeure et a été fixé à 2,7% pour 2017.

Cependant, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), au regard de l'évolution des dépenses et recettes publiques, de l'atonie du commerce international et du contexte économique international (Brexit, conséquences des attentats) estime improbable cette réduction du déficit public et incertain le retour en 2017 du déficit public sous le seuil des 3% du PIB. A la suite d'une croissance nulle observée au deuxième trimestre 2016, l'INSEE prévoit une croissance de 1,3% en 2016.

De plus, le contexte national sera particulier en 2017 car il y aura vraisemblablement un nouveau Président de la République et un nouveau gouvernement.

a) Les dépenses publiques

La Cour des comptes et l'observatoire national des finances locales (OFL) ont publié un rapport sur les finances publiques. L'examen de ces documents nous amène à retenir les grandes lignes suivantes :

- 1- Les dépenses publiques en 2017 devraient s'établir à 54,6% du PIB c'est-à-dire en légère diminution par rapport aux années précédentes (2016 : 55,1% ; 2015 : 55,8%). Les dépenses de l'Etat et celles de la sécurité sociale continuent d'augmenter alors que celles des collectivités territoriales sont stables.

- 2- La situation financière des collectivités territoriales semble s'améliorer. En effet, pour la première fois depuis douze ans, elles ont dégagé une capacité de financement avec un recul de leurs dépenses de 1,7% et une progression de leurs recettes de 0,9%. Néanmoins, il est à noter que cela résulte sans doute de l'effet du cycle électoral communal sur l'investissement local car les dépenses des collectivités territoriales repartiraient à la hausse en 2016 et en 2017.
- 3- Les recettes publiques devraient représenter en 2017 53,2% du PIB.
- 4- Depuis 2015, les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des finances publiques. Le Président de la République a annoncé le 2 juin 2016 une réduction de la moitié de l'effort demandé aux collectivités, soit environ un milliards d'euros. Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ont diminué de 3,5 milliards d'euros en 2015, 3,3 milliards d'euros en 2016 et de 2,8 milliards d'euros en 2017. La baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élève donc à 9,6 milliards d'euros sur la période 2015-2017 contrairement à ce qui était initialement prévu soit 10,7 milliards d'euros.
- 5- La diminution de ces concours représente 1,3% des recettes totales et 1,4% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2015.
- 6- Face à l'accumulation des déficits, la dette publique a continuellement augmenté depuis 1981 et a atteint 95,3% du PIB en 2014. Cependant, depuis, sa progression est réduite et devrait se stabiliser à 96% en 2017.

B- LA LOI DE FINANCE 2017

Les principales dispositions de la loi de finances pour les collectivités territoriales (bloc communal) sont :

- Une réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes divisée par deux : -0,725 milliards d'euros au lieu de -1,450 md€ (qui aboutit à faire des départements les premiers contributeurs) ;
- Une progression des dotations de la péréquation au sein de la DGF (+317 millions d'euros) décomposée de la manière suivante : +180 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
+117 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Cette progression couplée à la baisse des dotations permettra de maintenir un haut niveau de solidarité entre les collectivités ;

- Une augmentation de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'Outre-mer (DACOM) à 230 millions d'euros en 2017 (210 en 2016) ;
- L'instauration d'un prélèvement cumulé sur la fiscalité pour le traitement des DGF « négatives ». Sans ce mécanisme de prélèvement, les collectivités n'ayant plus de DGF ne participeraient plus au redressement des finances publiques ;
- La loi de finances pour 2017 reporte de nouveau l'entrée en vigueur de la réforme d'ensemble de la DGF. L'article 150 de la loi de finances pour 2016 est supprimé

dans la loi de finances 2017. Un texte spécifique à l'automne 2017 détaillera ladite réforme ;

- Le gouvernement a décidé en 2017 de renforcer le soutien à l'investissement local et à la politique d'aménagement du territoire. Ce fonds de soutien est porté à 1,2 milliards d'euros et est composé entre autre :
 - d'une enveloppe de 300 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui est réservée pour les communes de moins de 50 000 habitants. Elle est dédiée au bourg-centre et sera mobilisée en partie pour financer les contrats de ruralité
 - une partie de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

En outre, la loi de finances 2017 indique qu'une enveloppe de 600 milliards d'euros sera consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et les intercommunalités pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement et une autre enveloppe de 600 milliards d'euros pour soutenir les projets des territoires ruraux.

- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenu à un milliards d'euros en 2017 au lieu de 2% des recettes fiscales du bloc communal (prévu pour 2018).
- Au titre de la fiscalité directe locale : majoration des valeurs locatives foncières de 0,4%
- La dotation politique de la ville (DPV), destinée aux communes en politique de la ville, (article 141 LFI 2017) passera de 100 millions d'euros en 2016 à 150 millions d'euros en 2017. Les conditions d'éligibilité à la dotation sont modifiées afin d'éviter que certaines communes soient exclues du dispositif du fait du remplacement des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La quote-part de la DPV affectée aux communes d'outre-mer est renforcée.

Cette loi de finances dans son ensemble se révèle donc plutôt favorable au bloc communal.

II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE MORNE A L'EAU

L'analyse de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en fonctionnement qu'en investissement. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives

A. ANALYSE RETROSPECTIVE 2013– 2016

La présente rétrospective a été effectuée avec un compte administratif provisoire arrêté à la date du 06 janvier 2017.

a) Section de fonctionnement

en Keuros

2013	2014	2015	2016
CA	CA	CA	CA

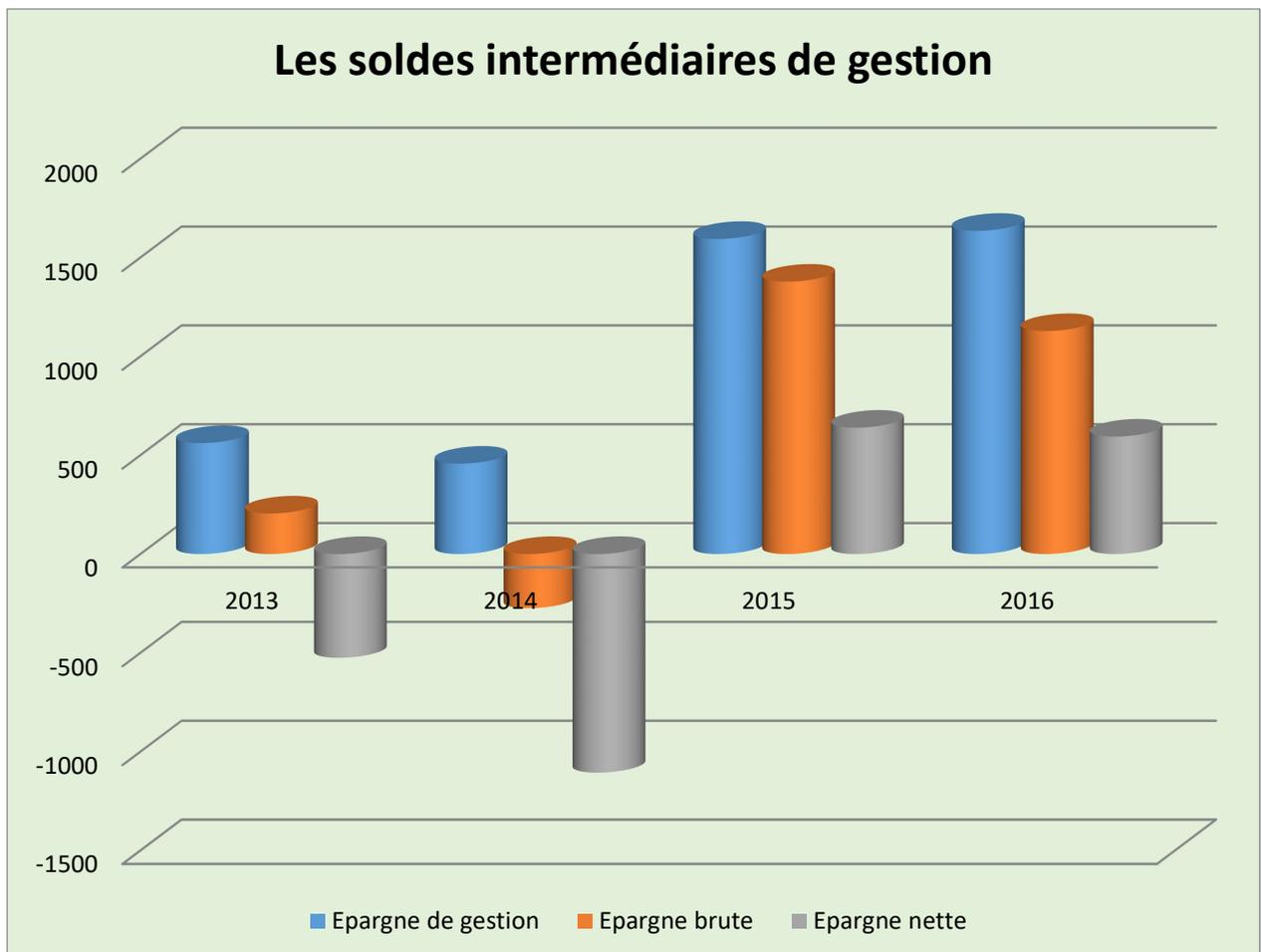
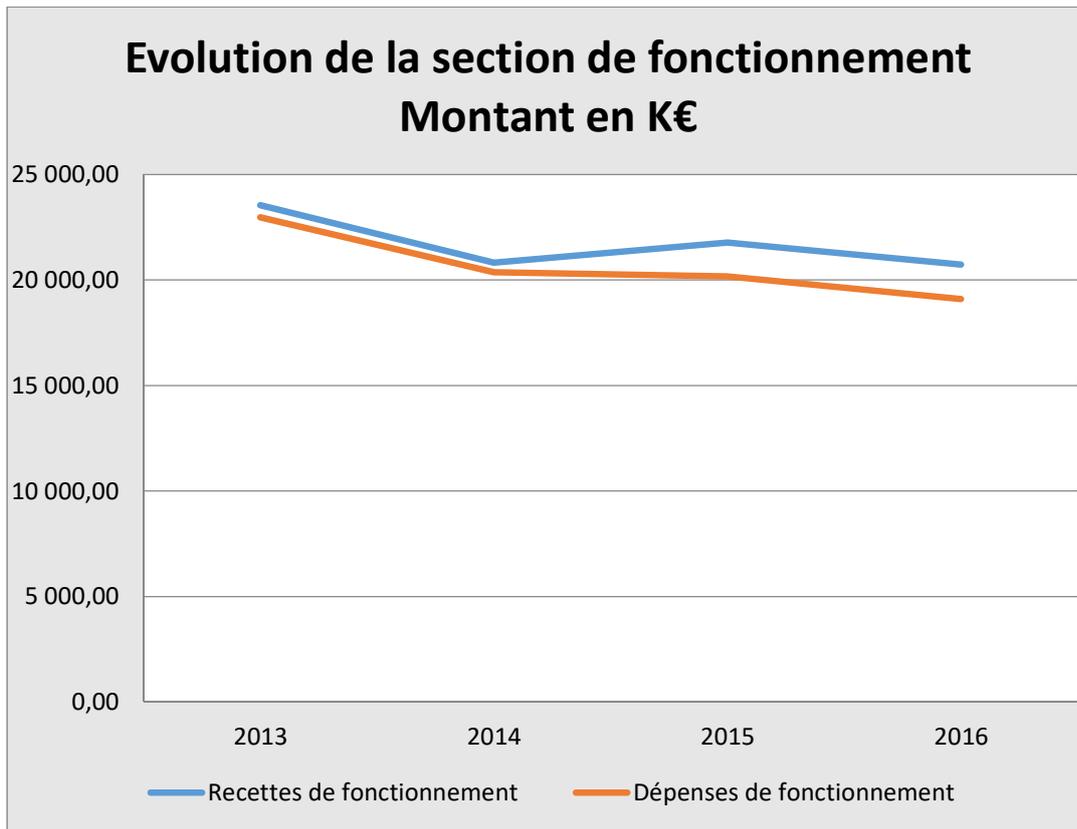
Nombre d'habitants	16 875	17 239	17 220	17 307
--------------------	--------	--------	--------	--------

I. Section de fonctionnement

a	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 535	20 815	21 765	20 722
	70 Produits des services & ventes	211	187	140	168
	71 Production stockée	0	0	0	0
	73 Impôts et taxes	15 846	14 455	14 711	15 170
a1	<i>dont TCFE</i>	117	110	122	0
	<i>dont taxe sur les carburants</i>	851	883	840	973
a2	<i>dont octroi de mer</i>	6 917	6 876	7 447	7 580
a3	<i>dont autres impôts et taxes</i>	7 961	6 586	6 302	6 617
a4	74 Dotations et participations	6 689	4 885	5 337	4 103
	75 Autres prod. de gestion cour.	184	207	230	201
	76 Produits financiers (hors ICNE)	0	0	0	0
	791 Indemnités de sinistre...	0	0	0	0
	013 Atténuation de charges	605	1 081	1 347	1 080
b	DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêt dette, charges exceptionnelles et part des travaux en régie non liés aux frais de personnels)	22 974	20 358	20 171	19 087
b1	011 Charges à caractère général	4 679	2 952	3 174	2 694
	60 Achats (hors variation de stock)	1 034	668	1 092	959
	61 Services extérieurs	2 792	1 918	1 575	1 314
	62 Autres services extérieurs (hors 621)	840	350	462	421
	63 Impôts et taxes (hors 631 impôt sur rémunération classé en ch. 012)	13	16	45	0
b2	012 Frais de personnel et assimilés	14 299	15 000	14 504	13 886
	<i>dont indemnité retraite</i>	1 852	1 919	1 620	1 826
	<i>dont autres dépenses de personnel</i>	12 447	13 081	12 884	12 060
b3	65 (hors mouvements d'ordre)	3 066	1 476	1 563	1 577
	014 Atténuation des produits	930	930	930	930
	022 Dépenses imprévues	0	0	0	0
	72 Travaux en régie	0	0	0	0

II. Epargne et autofinancement

c=a-b	EPARGNE DE GESTION COURANTE	561	457	1 594	1 635
d	66 Frais financiers	314	317	255	155
	<i>dont intérêt dette ancienne</i>	314	317	255	155
	<i>dont intérêt dette nouvelle</i>	0	0	0	0
	<i>dont autres charges financières</i>	0	0	0	0
e=c-d	EPARGNE BRUTE COURANTE RECURRENTE (EB)	247	140	1 339	1 480
h	77 Produits except hors amort subv et cess ^{*)}	147	46	40	28
i	67 Charges exceptionnelles (hors amort et cess ^{*)}	189	460	1	380
j	72 Travaux en régie	0	0	0	0
k=g+h-i	AUTOFINANCEMENT TOTAL	205	-274	1 378	1 128
l	- Amortissement de la Dette budgétaire	730	832	739	534
m	- Amortissement de la Dette budgétaire				
n=k-l-m	EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT NET D	-525	-1 106	639	594



Pour rappel :

- l'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement et correspond au montant que la collectivité consacre pour préparer l'avenir ;
- l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et en priorité au remboursement de la dette ;
- l'épargne nette ou autofinancement nette exprime le financement que la collectivité peut consacrer aujourd'hui et dans les années futures pour renouveler et développer ses investissements.

*Le taux d'épargne brut (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Année	2013	2014	2015	2016
RRF	23 535	20 815	21 765	20 722
Epargne brute	205	-274	1 378	1 128
Taux épargne brute	1 %	0 %	6,3 %	5,4 %

Le taux d'épargne brut représente la ressource qui permet de financer de manière saine et pérenne les investissements et le désendettement. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Un taux d'épargne brute de 8% est une référence indicative signifiant une situation correcte.

Au regard de la présentation de ce ratio, il convient de dire que la collectivité de Morne-à-l'eau a pendant longtemps connu une situation très difficile (2013 à 2014), qui s'améliore certes à partir de 2015 mais qui reste tendue. Il est à noter tout de même que l'analyse financière ici présentée a été élaborée avec un compte administratif provisoire (soit à la date de 06 janvier 2017).

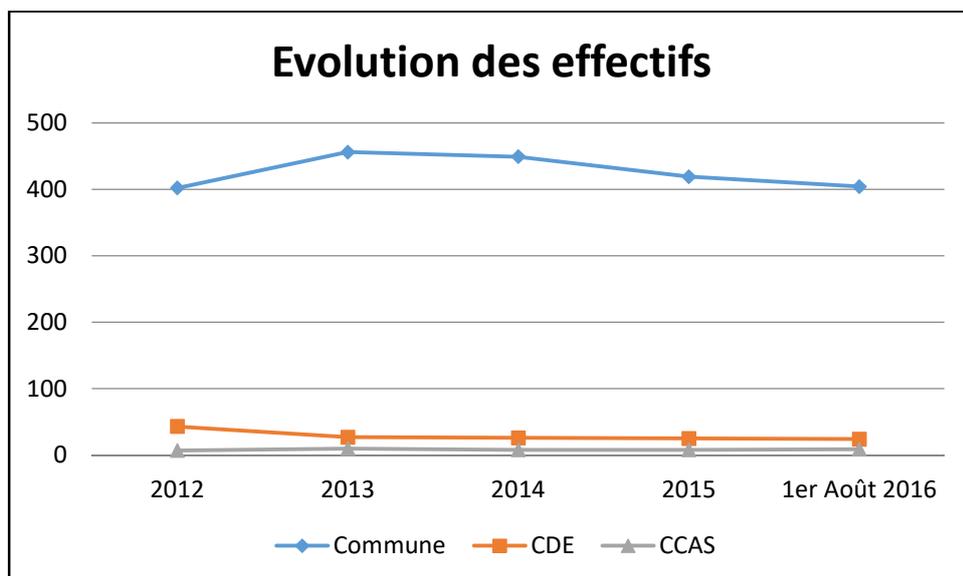
L'épargne nette même si elle s'améliore reste faible. Les dépenses d'équipement sont donc financées par d'autres moyens.

*Structure des dépenses de personnel

Evolution des effectifs par établissement.

Etablissements et Années	2012	2013	2014	2015	2016
Commune	402	456	453	419	396
CDE	43	27	26	25	27
CCAS	7	10	8	8	9
Total	452	493	487	452	432

Extraction Sédit Marianne au 31 Décembre 2015 et au 1^{er} Août 2016



Effectif de la ville	2014	2015	2016
Titulaires	312	303	284
Non Titulaires	141	116	112
Total	453	419	396
Nombre de TC	289	282	257
Nombre de TNC	164	137	139
Total	453	419	396

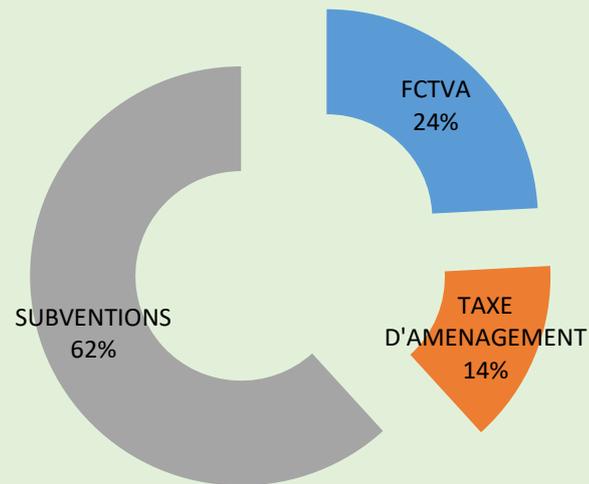
b) Section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont en général les suivantes :

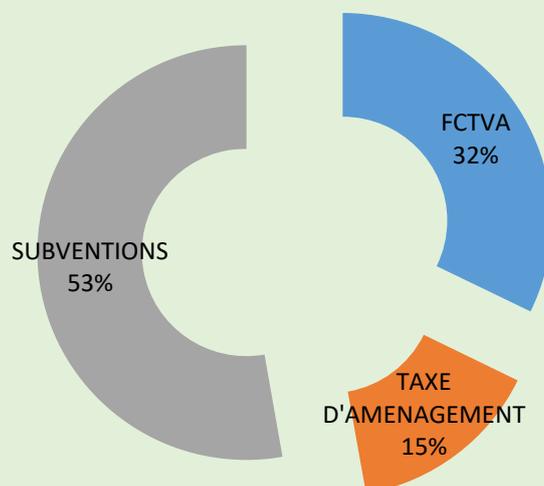
- Le FCTVA,
- La taxe d'aménagement,
- Des subventions de l'Etat (dont DETR), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), de l'office de l'eau, du Conseil Départemental dont entre autre le FAC, de l'Europe (FEDER, FEADER).

- Structure des recettes de la section d'investissement (hors emprunts et excédent de fonctionnement capitalisé)

STRUCTURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2013 (hors emprunts et excédent de fonctionnement capitalisé)



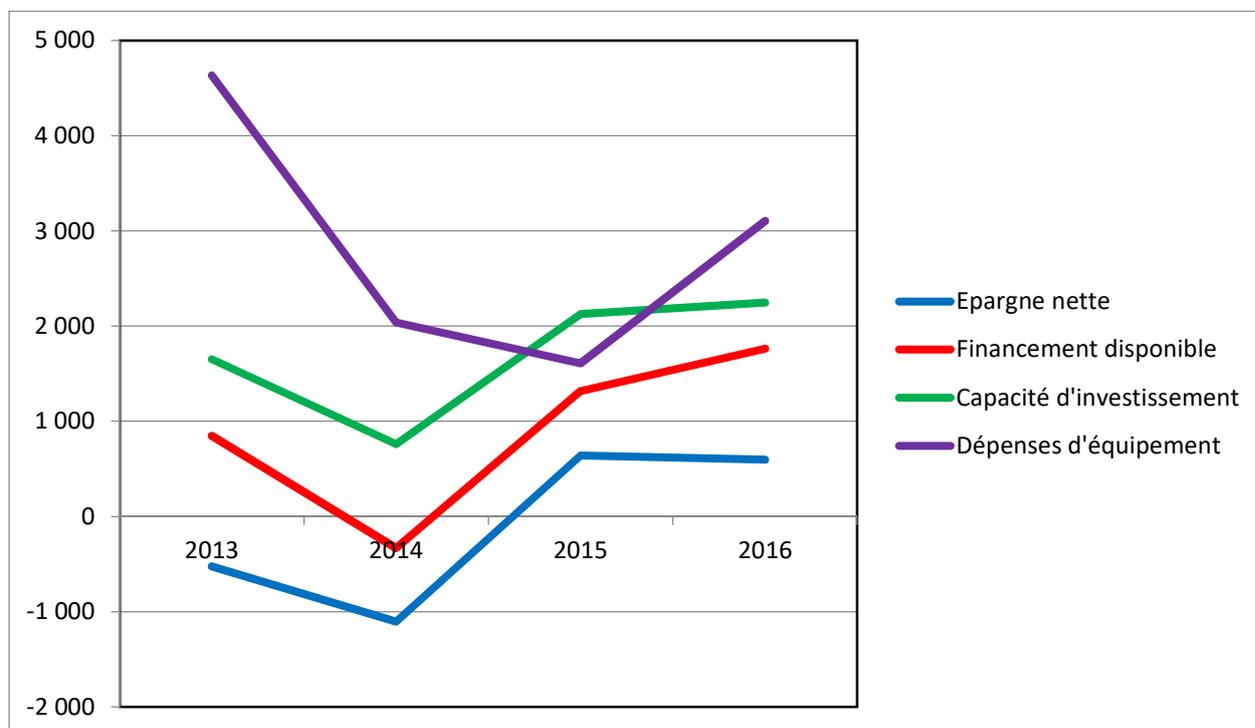
STRUCTURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2016 (hors emprunt et excédent de fonctionnement capitalisé)



En analysant la structure des recettes d'investissement, nous constatons sans ambages que la part des subventions c'est-à-dire des financements extérieurs est la plus importante. Cela traduit le travail conséquent de recherches de financement qui est opéré chaque année en amont de tous projets par les services opérationnels.

➤ Capacité à investir

Année	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	4 633 K€	2 037 K€	1 609 K€	3 104 K€
Epargne nette	-525 K€	-1 106 K€	639 K€	594 K€
Recettes d'investissement	1 373 K€	774 K€	678 K€	1 168 K€
Financement disponible (hors financements extérieurs)	848 K€	-332 K€	1 317 K€	1 762 K€
Financements extérieurs (hors emprunts)	804 K€	1 091 K€	804 K€	482 K€
Capacité d'investissement	1 652 K€	759 K€	2 124 K€	2 244 K€



➤ Le ratio « dépenses d'équipement brut/population »

Année	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	4 633 K€	2 037 K€	1 609 K€	3 104 K€
Population	16 875	17 239	17 220	17 307
	274 € /hab	60€/hab	93€/hab	179 €/hab

Ces tableaux et graphiques mettent en exergue non seulement, la chute des dépenses d'équipement entre 2013 et 2016, ainsi que leur faible montant par habitant, mais aussi le fait que la capacité d'investissement ne permet pas de couvrir, les dépenses d'équipement brut. On trouve donc ici l'explication au recours à l'emprunt.

B. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Les caractéristiques de l'encours de la dette sont les suivants :

L'encours de la dette au 31/12/2016 s'élève à 7,589 millions d'euros

Informations générales

Encours	7, 589M€
Nombre d'emprunts	7
Durée moyenne résiduelle	9
Type de taux	Taux fixe et révisable

Périodicité

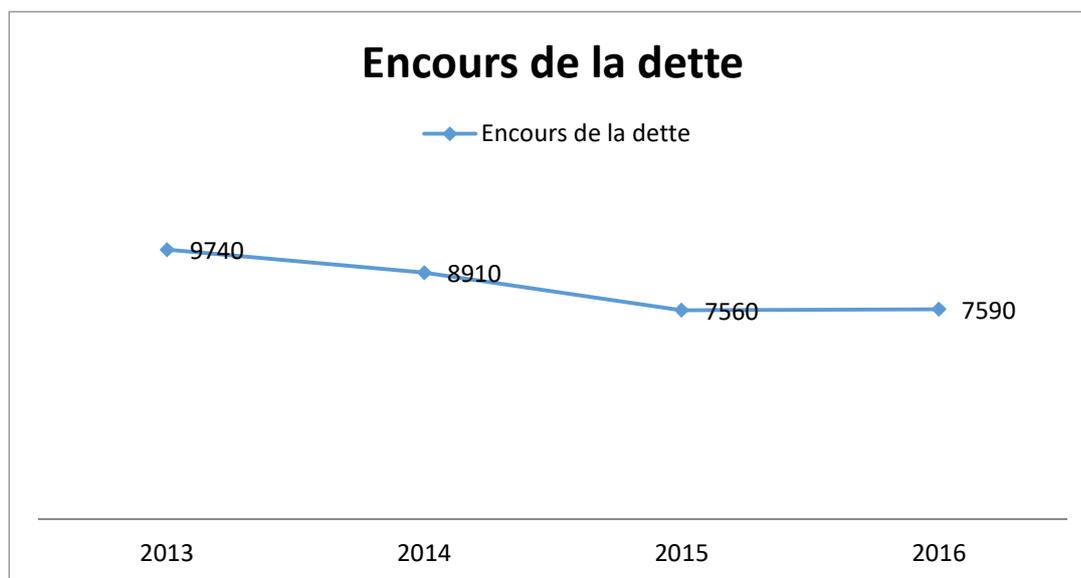
	Encours	%	prêts
Trimestrielle	1,494 M€	14,30%	1 prêt
Semestrielle	1,726 M€	28,60%	2 prêts

Annuelle	4,368 M€	57,10%	4 prêts
-----------------	----------	--------	---------

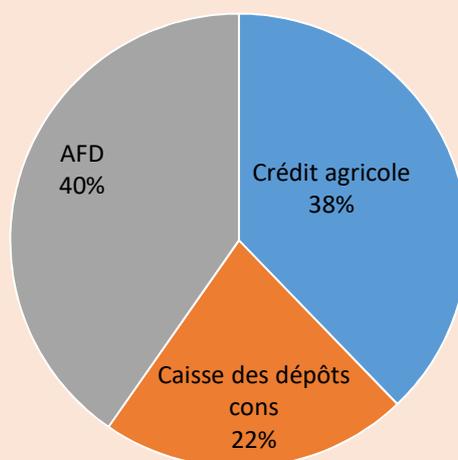
Répartition par prêteur

Organisme prêteurs	Capital initial	Capital restant dû	%	Prêts
Crédit Agricole	4,5 M€	3,1 M€	28,6%	2 prêts
Caisse des dépôts et cons.	2,6 M€	1,3 M€	28,6%	2 prêts
AFD	4,8 M€	3,2 M€	42,8%	3 prêts
TOTAL	11,9 M€	7,6 M€	100%	7 prêts

	2013	2014	2015	2016
Dette en M€	9,74	8,91	7,56	7,59
Encours en €/hab	577,19	516,85	439,02	438,55
Annuité de l'emprunt en €/hab	68,84	67,38	56,06	56,23
Dont intérêts	19,53	19,11	13,25	14,35



Structure de la dette contractée par organismes



Le niveau d'endettement en 2016 :

Le taux d'endettement : 36,6%. Il mesure la charge de la dette de la collectivité relativement à sa richesse.

La capacité de désendettement : > 6 ans. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà la situation devient alarmante.

III. L'AVENIR A MORNE A L'EAU

A. PROSPECTIVE FINANCIERE

La deuxième phase d'analyse financière, à caractère prospectif, correspond à la nécessité d'établir des projections pluriannuelles afin de simuler les conditions de maintien de l'équilibre financier et de la rentabilité dans le futur proche, soit les trois ou cinq années à venir. Elle vise à corriger s'il y a lieu les faiblesses dégagées par l'analyse financière rétrospective.

Cette dernière a mis en exergue une sensible baisse des recettes et dépenses de fonctionnement. En revanche, pour la section d'investissement la tendance est plutôt à la hausse pour les dépenses d'équipement.

Aussi, cette analyse prospective se veut la plus simple possible en étant basée sur une sensible stabilité de la section de fonctionnement qui sans aucun doute est une volonté politique.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement dans la prospective s'effectuera de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019
Charges à caractère général	1,0%	1,5%	1,5%
Atténuation de produits	1,0%	1,0%	1,0%
Autres charges de gestion courantes	1,0%	1,5%	2,0%

Les charges de personnel augmenteront de 1% par rapport à 2016 et seront impactées par le protocole d'accord salarial signé en juin 2016 et par des cotisations sociales à régulariser (non déclarées depuis 2010).

	2017	2018	2019
Protocole d'accord juin 2016	482 770	411 013	418 102
Sous-déclarations de charges sociales	250 000	250 000	250 000
TOTAL	732 770	661 013	668 102

L'évolution des charges financières a été simulée à l'aide des échéanciers communiqués pour l'extinction de la dette et de besoins bancaires, le résultat exceptionnel a évolué selon l'inflation 2016 (0,2%).

Les recettes de fonctionnement évolueront au rythme de l'inflation sauf pour le chapitre 74 qui après une baisse de 2% en 2017 augmentera de 1% par an et le chapitre 73 qui connaîtra une hausse de 3% par an.

Les dépenses d'équipement et recettes d'investissement ont été déterminées conformément au plan pluriannuel d'investissement de la ville. L'impact potentiel des litiges avec la SEMAG ont été pris en compte à hauteur 500k€ par an.

	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement hors rbt emprunt (K€)	6 248	9 833	11 643
Recettes d'investissement hors emprunt (K€)	4 704	8 641	11 107

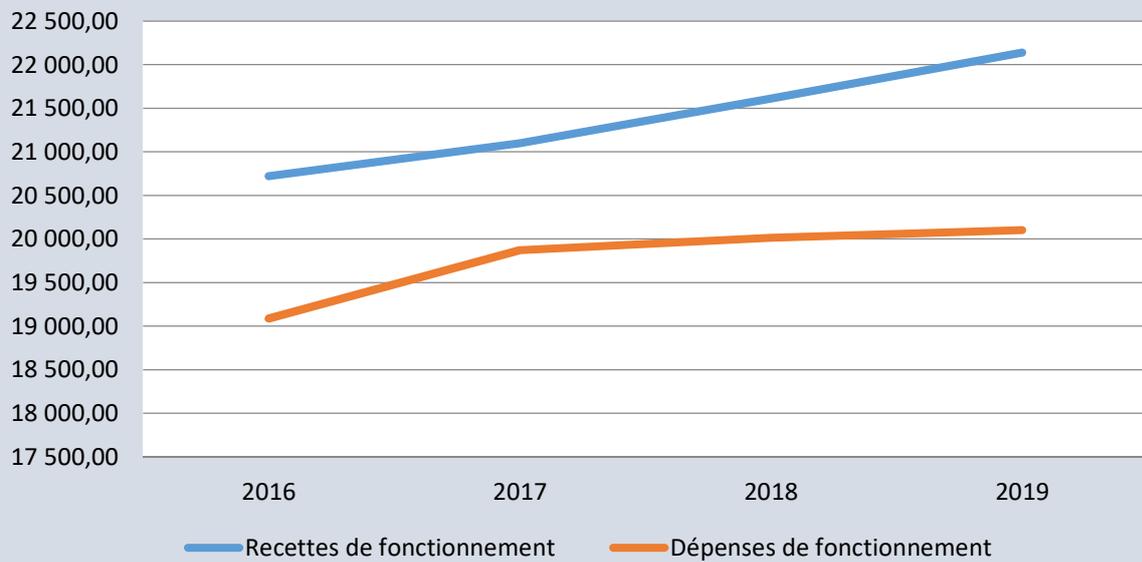
Afin d'essayer de coller le plus possible à la réalité pour les années futures, nous commencerons cette prospective à partir de 2016 même si la clôture des comptes n'est pas encore effectuée. La prospective s'étale sur 3 ans.

En K€

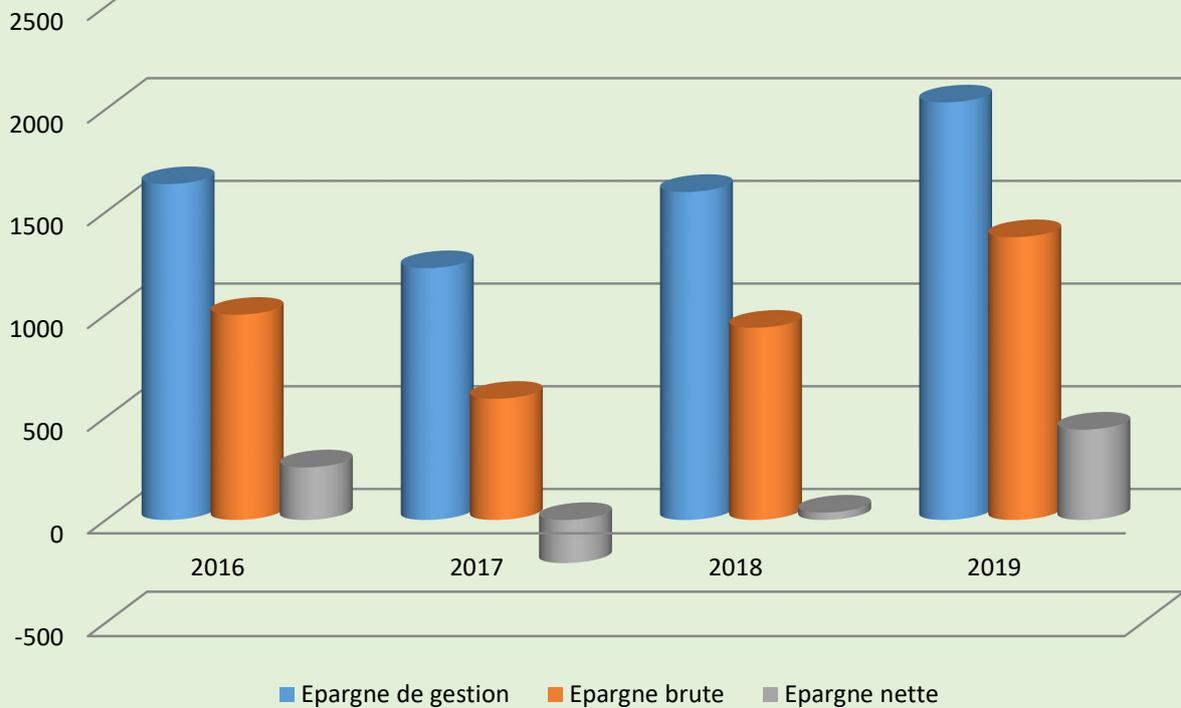
	2 016	2 017	2 018	2 019
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 722	21 098	21 610	22 136
70 Produits des services & ventes diverses	168	168,34	168,67	169,01
71 Production stockée	0	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	15 170	15 625,10	16 093,85	16 576,67
74 Dotations et participations	4 103	4 020,94	4 061,15	4 101,76
75 Autres prod. de gestion cour.	201	201,40	201,80	202,21
76 Produits financiers (hors ICNE)	0	0,00	0,00	0,00
791 Indemnités de sinistre...	0	0,00	0,00	0,00
013 Atténuation de charges	1 080	1 082,16	1 084,32	1 086,49
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêt dette, charges exceptionnelles et part des travaux en régie non liés aux frais de personnels)	19 087	19 872,01	20 012,97	20 103,22
011 Charges à caractère général	2 694	2 720,94	2 761,75	2 803,18
012 Frais de personnel et assimilés	13 886	14 619,00	14 685,86	14 692,86
Autres charges de gestion cour. (hors mouvements 65 d'ordre)	1 577	1 592,77	1 616,66	1 648,99
014 Atténuation des produits	930	939,30	948,69	958,18
022 Dépenses imprévues	0	0,00	0,00	0,00
72 Travaux en régie	0	0,00	0,00	0,00
EPARGNE DE GESTION COURANTE	1 635	1 226	1 597	2 033
66 Frais financiers	284	283	307	302
<i>dont intérêt dette ancienne</i>				
<i>dont intérêt dette nouvelle</i>				
<i>dont autres charges financières</i>	284	283	307	302
EPARGNE BRUTE COURANTE RECURRENTE (EB)	1 351	943	1 290	1 731
Produits exceptionnels (hors amortissement des subventions, produits de cession et moins-value sur cession d'actifs)	28	28	28	28
77 Charges exceptionnelles (hors dot. Aux amortis. des subventions d'équip., VCEAC et plus-value sur cession d'actif)	380	381	382	382
67 Travaux en régie	0	0	0	0
AUTOFINANCEMENT TOTAL	999	590	936	1 377
- Amortissement de la Dette budgétaire Ancienne	743	800	900	937
- Amortissement de la Dette budgétaire Nouvelle				
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT NET DU REMBOURST D	256	-210	36	440

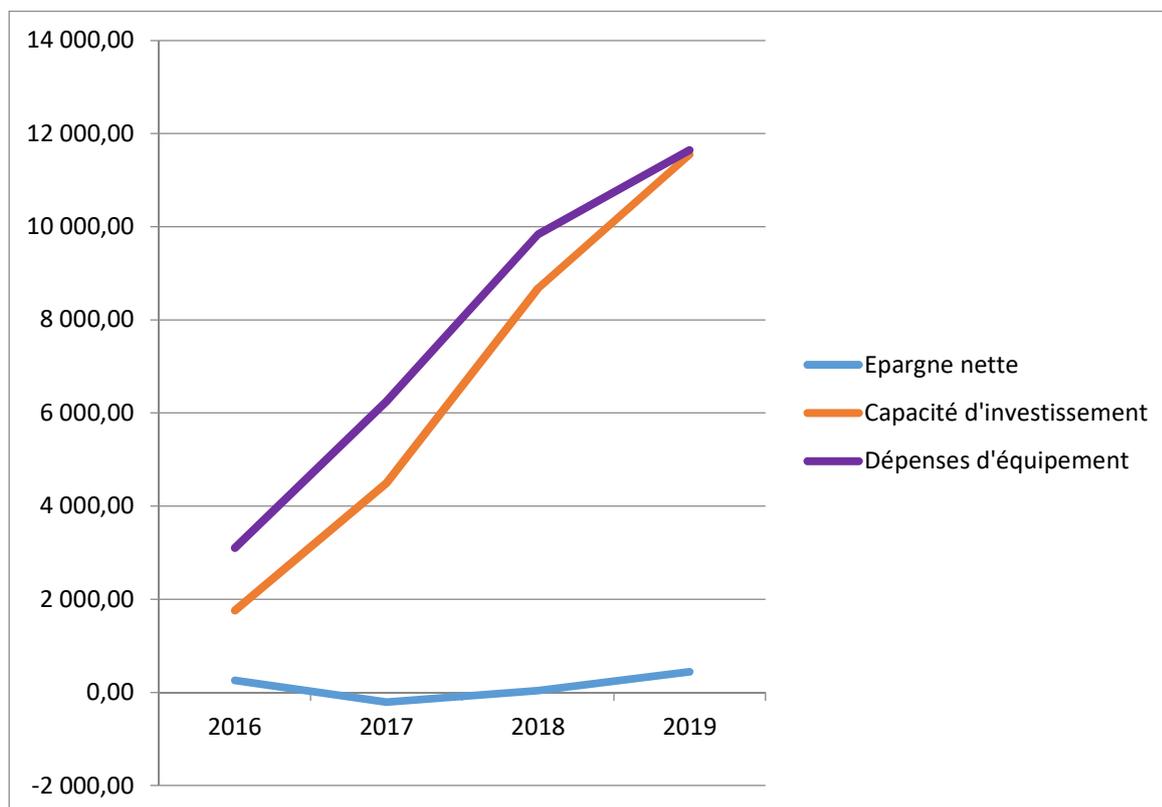
Evolution de la section de fonctionnement

Montant en K€



Les soldes intermédiaires de gestion





Cette prospective nous permet de constater que malgré une très faible augmentation des dépenses de fonctionnement et une augmentation modérée des dépenses d'équipement, l'épargne nette de la collectivité chute ainsi. Sa capacité d'investissement serait probante moyennant le recours aux financements extérieurs prévus (et leur accord) dans le plan pluriannuel d'investissement.

Ainsi, l'attention doit être portée sur la réduction des dépenses de fonctionnement et/ ou l'augmentation des recettes de fonctionnement pour dégager une meilleure épargne nette. De plus, le travail relatif aux recherches de financements extérieurs pour chaque projet doit être poursuivi.

B. LES ORIENTATIONS GENERALES

➤ Celles relatives au fonctionnement de la collectivité

❖ **La poursuite du projet d'administration.** La clôture de la mission du prestataire mandaté par le CNFPT devra s'effectuer au cours de l'année par la présentation aux élus et aux agents de la collectivité de la « feuille de route stratégique et opérationnelle 2017-2020 »

❖ **L'amélioration du circuit « courriers ».** Des outils seront mis en place au cours de l'année afin de favoriser une centralisation de toute missive (réception et départ) ainsi qu'une ventilation traçable entre les services.

❖ **La continuité dans le déploiement de la dématérialisation.** Les priorités de cette année seront :

- L'activation du portail Chorus pro pour la réception des factures dématérialisées ;
- Le parafeur électronique (signature électronique) pour l'envoi des pièces comptables et de la paye au Trésor public ;
- La possibilité pour l'utilisateur d'une saisine par voie électronique ;
- L'expérimentation de la dématérialisation interne du courrier par trois services pilotes : le service financier, le service des ressources humaines et la DATOS.
- Le recensement des citoyens en ligne ;
- L'utilisation du logiciel Arteli pour les travaux.

❖ **La mise en place d'une meilleure qualité comptable.** En effet, une meilleure rigueur dans les imputations comptables avec une ventilation plus précise au niveau des codes fonctionnels est nécessaire pour éviter toute perte de recettes, avoir une vision plus précise de la nature des dépenses effectuées et de la situation financière de la collectivité et enfin, de permettre d'aboutir à une comptabilité analytique.

❖ **Une séance de travail avec le Sous-préfet** sera nécessaire au cours de cette année, afin de soulever divers points notamment une problématique liée au FCTVA en raison d'imputation à des comptes inéligibles (perte d'environ 400 000€ à 500 000€), ainsi que l'optimisation de la base fiscale.

❖ **Les dépenses de personnel**

La masse salariale doit prendre en compte :

- les évolutions législatives et réglementaires telle que la prise en compte de l'impact de la hausse des taux des charges sociales patronales qui devraient se poursuivre jusqu'en 2019 ;
- la mise en place du nouveau régime indemnitaire ;
- la poursuite de l'application du protocole d'accord signé en juin 2016 avec les partenaires sociaux ;
- l'impact des cotisations sociales non déclarées et non payées depuis 2010 (environ 1,7 millions d'euros)

Enfin, il est à noter que les recrutements seront réduits aux situations incontournables, notamment le remplacement des départs éventuels des cadres.

❖ **La mise en place d'un observatoire fiscal**

L'amélioration de l'épargne nette préconisée dans l'analyse financière ci-dessus présenté s'effectue notamment par une amélioration des recettes de fonctionnement et donc de la fiscalité attendue. Il a été constaté qu'en matière de fiscalité directe locale la commune de Morne-à-l'eau tout en ayant des taux supérieurs aux communes de la même strate, reçoit un produit fiscal inférieur à ceux perçus par les villes de la même strate. L'élargissement de la base fiscale constitue dès lors une marge de manœuvre financière. En se basant sur la différence de produit de taxe foncière et de taxe d'habitation de la commune de Morne-à-l'Eau et de la moyenne de la strate, le gain potentiel de recettes fiscales pourrait être de 4,1 millions d'euros par an (1,7M€ TF ; 2,4M€ TH).

La mise en place de l'observatoire fiscal et l'adressage permettront d'optimiser les recettes fiscales.

- Celles relatives aux projets

Un programme d'investissement fidèle au Contrat mornalien

La ville de Morne-à-l'Eau a fait du développement durable le fondement majeur de la mise en œuvre de ses politiques publiques. 2017 sera une année de relance des investissements dans la logique de notre Agenda 21 local France faisant du mornalien et de son environnement le socle sur lequel doit reposer la stratégie des investissements.

Ce travail est largement reconnu et, ces derniers mois, les ministères de la ville et de l'Outre-Mer ont tenu à s'arrêter sur notre territoire afin de saluer et accompagner les initiatives en ce sens.

Avec le label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'EcoQuartier Cœur de Grippon et le réseau URBACT City Mobil Net, Morne-à-l'Eau s'affirme comme étant la ville durable guadeloupéenne et avant-gardiste, en la matière.

Pour mémoire, notre Agenda 21 local est l'expression partagée des actions de développement durable et des engagements de Morne-à-l'Eau pour les générations présentes et futures. 8 ambitions structurent cet engagement :

- Préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie
- Valoriser les ressources naturelles et patrimoniales à des fins économiques
- Animer la vie locale et développer une citoyenneté active et responsable
- Maintenir et renforcer la cohésion sociale et les solidarités, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles ou en difficultés, et des jeunes
- Développer une activité économique de proximité, facteur de lien social et d'emplois
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles et ses impacts
- Réduire les nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement
- Faire de Morne-à-l'Eau, une ville et une collectivité pilote en matière de développement durable à l'échelle de la Caraïbe

« L'Agenda 21 local est notre outil d'aide à la décision et au développement. A ce titre, il constitue le document de référence auquel il conviendra de se reporter, en amont de toute intervention, afin de s'assurer, de façon permanente, que les principes du développement durable sont systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre des différentes politiques. C'est donc un cadre de référence permettant d'aider à la définition des programmes de développement et de projets économiques et sociaux respectueux de l'environnement, du cadre de vie et de la concertation »

Programme Stratégique d'écocitoyenneté et d'Ecodéveloppement

La mise en œuvre du PSE continue avec des adaptations nécessaires eues égard à la montée en puissance de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre et aux transferts de compétences notamment en matière de tourisme.

Pour mémoire, il comprend 4 axes :

Axe 1 : Conserver et promouvoir le patrimoine de Morne-A-L'Eau par la mise en place d'une stratégie de valorisation de ses ressources

Axe 2 : Structurer et accompagner l'économie locale et les savoir-faire locaux pour améliorer l'offre d'emplois vers les jeunes actifs

Axe 3 : Densifier l'offre touristique autour des acteurs et des sites remarquables existants

Axe 4 : Elaborer et mettre en place d'un plan d'animation, de formation et de communication relatif aux acteurs et au programme

Dans ce cadre, il s'agira

- de poursuivre la mise en valeur des parcours éco pédagogiques de la case aux lamantins, de l'ilet Macou , de l'eau-fil de l'eau et d'aménager la trace des krabièlè à Pointe-à-Retz.
- d'appuyer la CANGT dans la réalisation des études relatives à l'intégration de Morne-à-l'Eau dans la boucle de Nord Grande Terre.

Suite à la réalisation d'une étude sur le potentiel éco-touristique de la ville et ses perspectives de développement, l'année 2017 sera marquée par :

- la mise en place du bureau des loisirs et du tourisme,
- l'instauration de la taxe de séjour.

Enfin, pour mener l'animation de l'Agenda 21, du TEPCV et du PSE, le recrutement d'un chef de projet animation locale sera réalisé et financé dans le cadre du contrat de développement durable territorial.

Ce chef de projet assurera par ailleurs la concertation, la mobilisation des acteurs du territoire et le suivi des actions relatives à l'Agenda 21 local France, du City Mobil Net, de l'éco-quartier et le futur ITI (Investissement Territorial Intégré) de la ville.

La Charte du Parc National de Guadeloupe

Depuis 2015, la ville de Morne-à-l'Eau est une ville du Parc National. Ce statut permet de créer des synergies avec l'Etablissement Public sur l'ambition de développement durable du territoire. La ville devra continuer à batailler cette année pour, en particulier, replantation de Mangle médaille, suivi scientifique des populations de crabe, demander au PNG d'accompagner les pêcheurs qui souhaitent développer l'élevage d'huitres de Mangrove, et convaincre le parc d'établir son antenne Grande-Terre à Morne-à-l'Eau.

Aménagement du territoire : planifier la ville de demain

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le plan local d'urbanisme sera l'outil majeur d'aménagement et de développement durable du territoire mornalien pour les années à venir. Après une dizaine d'années de réflexion et 5 dernières années de travail acharné et partagé avec la population, Le PLU sera approuvé afin d'être exécutoire rapidement.

Cet outil permettra de rééquilibrer le territoire et surtout de relancer son développement en lien avec les dynamiques du Nord Grande-Terre mais aussi de la Zone de Dothémare.

L'Ecoquartier Cœur de Grippon

L'Ecoquartier « Cœur de Grippon » est le fruit d'une réflexion de rénovation du Bourg et de DIADO, dans le cadre d'un travail concerté avec la population via l'Agenda 21 local et la Méthode AEU 2 de l'ADEME.

Il s'agit, entre autres, de rénover le bourg de Morne-à-l'Eau et de lui redonner son éclat, cela, en concertation avec les habitants et les partenaires.

Dès 2017, la pose de la première pierre permettra à la population d'appréhender la reconstruction du bourg à travers des projets pilotes : logements de ville HQE, un espace culturel, la Médiathèque et la pépinière start-up.

L'écoquartier Cœur de Grippon devrait être le support d'un appel à projet national démonstrateur industriel pour la ville durable.

TEPCV

Avec une subvention de 2 millions d'euros la collectivité pourra accélérer son projet de transition énergétique. La Mobilité durable au centre des investissements avec l'acquisition des 1ers véhicules et vélos électriques de la ville de Morne-à-l'Eau. Les études pour l'Eclairage public performant seront aussi lancées. Parallèlement, le renouvellement du parc de climatiseurs sera aussi amorcé ainsi que la collecte électrique des déchets des espaces urbains et le désherbage chimique.

Le panneautage

Après l'adressage, la dénomination des rues, la mise en œuvre opérationnelle du panneautage s'accélère sur le territoire. Le panneautage est essentiel pour une meilleure approche du territoire en matière de déplacement et d'adressage, mais également pour l'actualisation des bases fiscales, elle-même déterminante pour l'augmentation des produits tirés de la fiscalité directe. De plus, le panneautage contribuera à mieux connaître le bâti et l'évolution du territoire. En 2017, les travaux devront se poursuivre avec une accélération conséquente sur l'ensemble du territoire. L'Observatoire du territoire et de la fiscalité profitera pleinement de ces investissements concourant à une meilleure connaissance de l'évolution de Morne-à-l'Eau et des choix prospectifs à prendre.

La rénovation de Vieux-Bourg

Le projet de rénovation de Vieux-Bourg sera relancé dans le cadre d'une opération concertée avec la population et par tranche opérationnelle afin d'avancer résolument. La suppression des maisons abandonnées devra être réalisée rapidement afin de montrer à la population que les choses avancent concrètement. Il s'agira, dans la logique de l'Agenda 21 et du PLU, d'écouter et de travailler avec la population pour sortir un projet concerté mais surtout respectueux de l'intérêt collectif. Un nouveau projet et un nouveau marché d'aménagement en concertation avec les services de l'Etat sera lancé en 2017.

La gestion du patrimoine communal : restaurer l'existant

Les bâtiments communaux

La ville doit poursuivre l'inventaire et la réhabilitation de son patrimoine bâti. Il s'agira notamment de mettre aux normes de sécurité (électrique et incendie) les établissements scolaires communaux.

De même, le traitement des façades de l'ancienne gendarmerie et l'ancienne police sera considéré afin de donner une image plus digne à ces anciens bâtiments communaux. Ces derniers feront l'objet de transaction afin de faire édifier de nouveaux bâtiments dans le cadre de l'EcoQuartier. Chantier prioritaire en 2017, les travaux de restauration de l'Eglise Saint-André se poursuivront avec pour objectif, le lancement de la deuxième tranche de travaux dont le budget est cette fois bouclé avec le cofinancement du Conseil Régional. Si tout se passe bien, une ouverture fin Décembre 2017 début 2018 pourra valablement être envisagée. L'éclairage public qui représente près de 80% des dépenses d'électricité, soit plus de **500 000 euros**, devra faire l'objet d'une attention particulière et d'une pause de l'extension de ce réseau

pour mieux l’appréhender et l’optimiser. Dans le cadre du TEPCV la ville bénéficiera de 1 million d’euros pour rénover son éclairage public dans l’écoquartier cœur de Grippon.

Le réseau routier communal

Il s’agira essentiellement, cette année, d’assurer l’entretien du réseau. Des travaux seront consacrés au bouchage des « nids de poules » afin de préserver les revêtements. Une attention particulière sera portée aux routes les plus fréquentées et celles desservant un nombre important d’administrés.

Un effort particulier sera réservé au fauchage des abords qui reste une grande problématique sur notre territoire en raison du linéaire important de routes communales (108 kms) et de chemins ruraux dans un contexte humide, qu’est celui de Morne-à-l’Eau, propice au développement de la végétation. La ville étudiera la faisabilité de l’investissement sur une faucheuse pour les années à venir au regard de ses moyens.

La collectivité travaillera avec la région et le Département afin d’améliorer le confort des routes nationales et départementales notamment en matière de trottoirs dans le centre bourg. Par ailleurs, des routes communales de délestage seront proposées pour mise à niveau.

CADRE DE VIE ET RESILIENCE DU TERRITOIRE

Morne-à-l’Eau garde le cap d’une politique active en matière de résilience de son territoire avec notamment la lutte anti vectorielle et le traitement des inondations.

Programme d’Actions et de Prévention des risques d’Inondation (PAPI)

La ville de Morne-à-l’Eau, et particulièrement son bourg, est très exposée aux inondations. Pour mémoire, le territoire est classé en TRI (Territoire à risques d’inondations) majeur dans la nomenclature nationale. Les actions prévues au titre du « PAPI d’intention » avec les villes des Aymes, de Pointe-à-Pitre, du Gosier, du Moule et Sainte-Anne entreront dans une phase plus active en 2017.

Au total, le programme d’investissement envisagé sur l’exercice devrait s’élever à environ 5 748 507 €, avec une participation financière prévisionnelle de la collectivité à hauteur de 20 à 30% soit environ 1 500 000€.

Les Principaux aménagements et travaux envisagés en 2017 :

Désignation	Estimatif global
Panneautage (tranche 1,2,3)	1 118 507,48
Eglise (tranche 2)	1 500 000,00
TEPCV	1 000 000,00
Acquisition Faucheuse	100 000,00
EcoQuartier Cœur de Grippon	200 000,00
Rénovation de Vieux-Bourg	200 000,00
TOTAL	4 115 507,48

Il est à noter que le projet d’acquisition de la faucheuse sera soumis à la CANGT dans le cadre de la mutualisation des services. Ainsi, seule la participation de la ville sera inscrite au budget.

Au regard des investissements résolument orientés vers le développement durable la ville de Morne-à-l’Eau pourra bénéficier d’emprunts très favorables à des taux inférieurs à 2% voire jusqu’à 0%.